

infos SNUipp-FSU 73 - n°61

spécial temps partiels

En 2012, c'est décidé, je me syndique au SNUipp-FSU ! <http://73.snuipp.fr/spip.php?article93>

L'information, ça se partage : transférez ce mail à vos collègues.

Retrouve le SNUipp-FSU Savoie sur Facebook ! <http://www.facebook.com/SNUipp.FSU.73>

Sommaire : Groupe de travail temps partiels / Ajustement (mouvement) / Questions diverses abordées en groupe de travail : inéats-exéats / stage directeurs / rentrée échelonnée en maternelle / postes E vacants / EVS

Enquête conditions de travail en Savoie : on continue à vous demander votre avis. Donnez-le !

Enquête en ligne : <http://73.snuipp.fr/questionnaire/questionnaire.htm>

* Groupe de travail temps partiels



Le groupe de travail temps partiels s'est tenu ce matin, entre 9h et 12h30... en l'absence du DA, à nouveau retenu au rectorat. Pour le SNUipp-FSU, quelle qu'en soit la raison, cette absence est dommageable pour le bon fonctionnement des instances. La CAPD mouvement du 25 mai s'était déjà déroulée sans le DA, cela commence à faire beaucoup !

Le SNUipp-FSU est tout d'abord intervenu pour dénoncer le procédé, qui a fait que depuis une semaine, les IEN ont déjà annoncé des refus de temps partiels. Nous avons à cœur de remplir notre rôle de représentants des personnels, et n'acceptons pas que le paritarisme soit remis en cause de cette manière. Ce n'est pas la peine de nous faire venir, en outre un mercredi, si nous ne sommes là que pour servir de chambre d'enregistrement !

Pour le SNUipp-FSU, le rôle des élus du personnel et le dialogue social en général ne doit pas être minoré. Si des collègues espéraient un "changement", ils en sont pour leur frais pour le moment !

Nous avons rappelé notre souhait que tous les temps partiels soient accordés, et que ce soit les inéats/exéats (*voir paragraphe ci-dessous*) qui permettent au DA d'avoir du surnombre à la rentrée.

En tout état de cause, si le DA décide de refuser ou modifier des quotités de temps partiels, la profession doit savoir comment, sur quel critères, et la décision être dûment motivée.

Éléments de réponses

399 demandes de temps partiels cette année : 189 de droit et 210 sur autorisation.

TOUS LES TEMPS PARTIELS DE DROITS SONT ÉVIDEMMENT ACCORDES.

Les services ont classé les demandes sur autorisation en cinq catégories :

- élever un enfant de moins de huit ans (97 demandes)
- raisons de santé (26 demandes)
- gestion de carrière (24 demandes)
- raisons familiales et personnelles (46 personnes)
- donner des soins à un ascendant ou un descendant (17 demandes)

L'administration a décidé que c'est parmi les 70 collègues ayant déposé une demande de temps partiels pour gestion de carrière ou raisons personnelles que les postes seraient récupérés. Le SNUipp a constaté que, pourtant, les IEN n'ont visiblement pas contacté ces 70 collègues, mais savaient déjà qui prévenir d'un refus... impossible d'éclaircir ce point, malgré nos demandes répétées, l'administration a esquivé.

L'année dernière, 18 collègues soi disant "volontaires" avaient déjà subi des refus ou des augmentations de leur quotité. Parmi les collègues à qui les IEN ont annoncé un refus cette année, on retrouve certains de ces 18... Le SNUipp s'en est offusqué, c'est vécu comme un véritable acharnement.

Autre élément : des collègues ont été "catalogués" dans les raisons personnelles parce qu'ils n'ont pas souhaité étalé leur vie privée devant les IEN au moment des entretiens. Pour le SNUipp, outre qu'il est légitime de vouloir exercer à temps partiel sans autre raison qu'un choix de vie, il se trouve que derrière ces raisons "personnelles" se "cachent" des raisons de santé, reconversion professionnelle, projet de formation... et que l'administration doit pouvoir reconsidérer chaque situation.

Dans le cas de problèmes de santé ou besoin de formation, il est à noter que les élus du personnel sont intervenus plusieurs fois au cours de l'année pour dénoncer le peu de dispositifs existants dans ces domaines. Si en plus l'administration refuse les temps partiels motivés par l'une ou l'autre de ces raisons, quelle possibilité reste-t-il ?!

Enfin, comme à son habitude, l'administration ne semble pas avoir conscience des conséquences, oubliant son souci "d'humanité" affiché lors de la CAPD mouvement. Pourtant, le temps partiel est une manière pour beaucoup de tout simplement pouvoir continuer à enseigner, une manière de concilier vie professionnelle et vie personnelle, malgré des conditions de travail dégradées (*voir les premiers résultats de l'enquête du SNUipp* : <http://73.snuipp.fr/spip.php?article478>), et un travail "chronophage". En ce sens, des collègues vont jusqu'à parler de démission si leur temps partiel est refusé. Il est grand temps que le DA l'entende.

Au bout du compte, après l'exposé de ces divers arguments, les élus du personnel ont obtenu le réexamen de 11 situations. La secrétaire générale promet une réponse sous une semaine.

Autre "piste" de l'administration, parmi les collègues concernés par le critère "élever un enfant de moins de huit ans", 27 collègues ont demandé à travailler à mi-temps. L'administration souhaite "proposer" à ces 27 enseignants d'augmenter leur quotité et de passer à 75 %.

Le SNUipp a demandé si ce serait réellement "proposé" ou plutôt imposé... Réponse : sauf situation particulièrement difficile, ces 27 personnes devront passer à 75 %. **Tous seront contactés dans les jours qui viennent.**

Le SNUipp-FSU prévient les collègues individuellement.

Ajustement

La phase d'ajustement du mouvement est prévue mardi 3 juillet à 15h. Pour le SNUipp-FSU, c'est une preuve supplémentaire du peu de cas que le DA fait des représentants des personnels. L'expérience des années précédentes montre pourtant que la phase d'ajustement a tendance à durer... si c'est pour refuser d'entendre nos remarques sous prétexte du temps restreint, ce n'est pas envisageable !

Les élus du personnel demandent à travailler le plus tôt possible en amont avec les services, pour plus d'efficacité et un travail le plus en faveur des collègues.

Il est convenu qu'un premier temps de travail se fera lundi 2 juillet, mais la phase "officielle" sera celle du mardi 3 juillet.

Les élus du personnel alertent l'administration : cela risque de ne pas être suffisant. Ce n'est pas un "ajustement à la marge" comme les services le présentant, puisque n'oublions pas qu'il reste 217 collègues en attente d'affectation, sans compter les collègues obtenant un temps partiel et étant sur un poste considéré comme "incompatible" avec ça, qui seront également nommés début juillet, et les enseignants subissant une mesure de carte scolaire après le CTsD du 28 juin.

Les IEN sont chargés, comme chaque année, de proposer des couplages de postes bâtis avec les rompus de temps partiels. Les élus du personnel remarquent à ce propos qu'obliger des collègues à passer de 50 à 75 % va multiplier les quarts de postes, ce qui n'est pas confortable.

L'IENA annonce que "par respect des collègues" (pinçons-nous !), il sera possible cette année que des collègues à

temps partiel n'exercent finalement pas sur leur poste, mais se regroupent afin de libérer le plus de postes complets... un peu à la manière des doublettes il y a quelques années, tous dispositifs cassés par l'administration...

Les IEN auront à se prononcer sur ces regroupements, mais possibilité est donnée aux enseignants de faire leur propre proposition de regroupement. N'hésitez pas !

Comme annoncé, le SNUipp-FSU a lancé sa propre deuxième saisie de vœux. Tous les collègues concernés ont reçu ou vont recevoir d'ici la fin de la semaine une fiche nominative indiquant le barème, à nous retourner pour le 25 juin. **Toutes les infos ici** : <http://73.snuipp.fr/spip.php?article1127>

* Questions diverses

Inéats-exéats

Le SNUipp-FSU a demandé à l'administration d'accorder tous les exéats, afin de donner une réelle possibilité à nos collègues de pouvoir quitter le département. N'oublions pas que la plupart ont déjà tenté d'obtenir une permutation informatisée, sans succès.

Dans un deuxième temps, nous lui avons demandé d'étudier le plus rapidement possible les demandes d'inéats. Certains de nos collègues ont déjà obtenu leur exéat, et pourraient intégrer rapidement le département de la Savoie. Enfin, pour ce qui relève de la gestion de l'équilibre du département, nous tenons à ce que les inéats entrent en ligne de compte. Prononcer rapidement des inéats aurait permis de répondre plus favorablement aux demandes de temps partiels, étant acté le fait que le DA souhaite avoir à la rentrée une vingtaine d'enseignants en surnombre, et qu'il lui faut pour cela « récupérer » encore cinq postes.

Des premiers éléments devraient être donnés lors de la phase d'ajustement du 3 juillet.

Stages directeurs

Le SNUipp-FSU est intervenu à propos de 4 collègues qui ont appris deux jours avant le début du stage qu'ils ne partaient plus, faute de remplaçants. Le manque de remplaçants est criant, et pourtant 4 postes de TRB sont supprimés à la rentrée...

L'IENA a expliqué que l'administration avait fait au mieux, et qu'au final seul un collègue n'a pu assister au stage de formation directeurs. Une solution (laquelle ?) sera envisagée.

Rentrée échelonnée en maternelle

Les élus du personnel SNUipp s'étaient adressés par écrit au DA sur ce sujet suite à la CAPD du 25 mai, et ont tenu à en reparler aujourd'hui malgré son absence. Qu'encre une fois la possibilité d'une réelle rentrée échelonnée en maternelle ne soit pas permise est déplorable. Elle est pourtant bénéfique pour les petits.

Nous souhaitons que le DA entende les arguments des enseignants, soucieux de pouvoir continuer à mettre en place une rentrée échelonnée dans leurs écoles. Cela permet une écoute attentive des parents et une meilleure prise en charge des enfants, notamment dans certains quartiers comme les RRS ou les ZUS. Nos collègues tiennent à poursuivre cette pratique, d'ailleurs recommandée par l'AGEEM dans son guide « accueillir les petits », un temps en ligne sur le site même du ministère, et dont nous lui avons fourni un extrait (voir ci-dessous).

Importance de la qualité de l'inscription et du premier contact avec la famille. Il est essentiel de DONNER aux familles les clés, les fils qui vont servir le rapport à l'ECOLE et vont permettre d'entrer dans un CONTRAT DE CONFIANCE. Il est important d'engager à cette occasion un dialogue avec la famille pour mieux connaître l'enfant et présenter l'école maternelle.

- > Accueil échelonné sur la première semaine qui est un temps suffisant :
- pour faire connaissance dans la sérénité ;
- pour que la maîtresse ait une plus grande disponibilité à accorder à chaque enfant ;
- pour que le moment symbolique de la rentrée garde toute sa force.

[Le SNUipp-FSU a rappelé au DA et à l'IENA qu'il soutient et soutiendra tous les collègues qui maintiennent l'organisation de leur rentrée échelonnée en septembre prochain, dans l'intérêt des élèves et de leurs familles.](#)

Postes E vacants

Le SNUipp a redemandé qu'il y ait un appel à candidature sur les postes E restés vacants, avec des nominations à

titre provisoire en phase d'ajustement. Ce ne sont pas les candidats qui ont manqué, et nous ne comprenons pas le refus du DA à ce propos. L'utilité des postes de RASED n'est pas à démontrer. Les réseaux ont payé un lourd tribut lors de la carte scolaire de mars, avec 6 suppressions de postes à la rentrée. Cela a conduit le DA à redéployer deux postes pour pallier la carence sur certains territoires ; or, parmi les postes redéployés, se trouve le poste E de Modane, qui fait partie des postes vacants cités ci-dessus...

Le DA n'a pas bougé d'un iota sur cette question, et n'envisage pas de nominations à titre provisoire. L'administration se dit sensible à la situation du poste de Modane (sic)...

EVS

Les contrats vont arriver à échéance. Que se passera-t-il l'an prochain ? La secrétaire générale explique qu'il n'y a aucune information à propos des EVS pour le moment.

Le SNUipp-FSU a alerté le Premier Ministre sur la situation du renouvellement des contrats EVS :

http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/2012_06_13_snuipp_matignon_renouvellement_cui_ed_nat.pdf

Pour le SNUipp-FSU Savoie, Sarah Hamoudi-Wilkowsky

En 2012, c'est décidé, je me syndique au SNUipp-FSU ! <http://73.snuipp.fr/spip.php?article93>
L'information, ça se partage : transférez ce mail à vos collègues.

SNUipp-FSU Savoie
77 rue Ambroise Croizat 73 000 Chambéry
tél : 04 79 68 91 65 fax : 04 79 68 93 47

snu73@snuipp.fr

Consultez notre site : <http://73.snuipp.fr/>

site national <http://www.snuipp.fr/>

Facebook <http://www.facebook.com/SNUipp.FSU.73>

Pour vous abonner ou vous désabonner de cette liste de diffusion, [signalez-le](#) à la section SNUipp-FSU 73
